Rapport annuel

Commune de DINARD

Prix & Qualité

service de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SMG35
Service Gestion des Services Publics de l'eau potable

Document établi
le 11 juin 2015

Prix & Qualité du service public de l'eau potable

Commune de DINARD

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 4
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNES 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES 7
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 10**
  - QUALITE DE L'EAU 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 11
  - PERFORMANCE DU RESEAU 13
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 14
  - CONTINUITE DU SERVICE 14
  - DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 15
  - TAUX D'IMPAYES 15
  - TAUX DE RECLAMATIONS 15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 16**
  - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 16
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 16
  - ETAT DE LA DETTE 16
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 16
  - AMORTISSEMENTS REALISES 16
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 17
  - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS 17
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 18**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 18
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 18

Rapport annuel

EXERCICE 2014

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Commune de DINARD

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

ESTIMATION DE LA POPULATION DU SERVICE

10 800 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	25/04/2007	Modification tarifaire
2	21/12/2012	Modification du bordereau des prix
3	01/07/2014	Rétrocession au SMPEPCE des réservoirs et surpression de l'Isle Celée et des compteurs d'export vers le SIERG Modifications tarifaires

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Type d'échange	cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SMPEPCE	Min 2 200 m^3/j – Max 5 000m^3/j	2014	10

RESSOURCES EN EAU

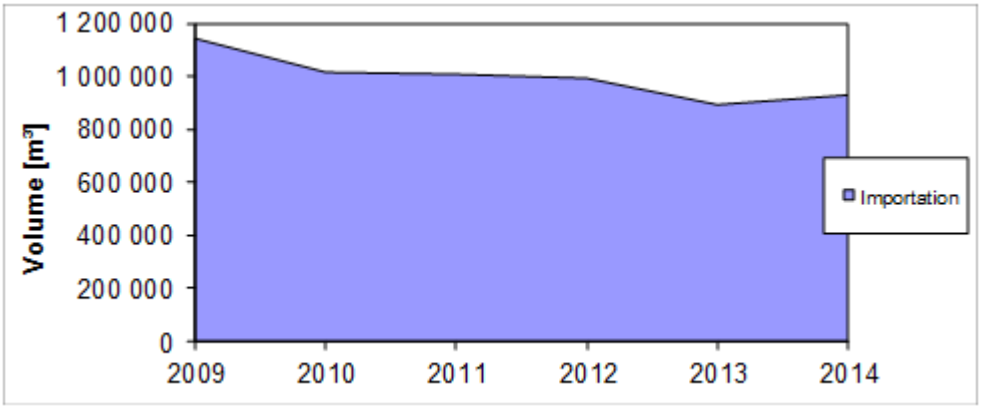
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2013 [m³]	Acheté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
SMPEPCE	892 800	929 335	+4,09 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres			
Importations	892 800	929 335	+4,09 %
Total général	**892 800**	**929 335**	**+4,09 %**

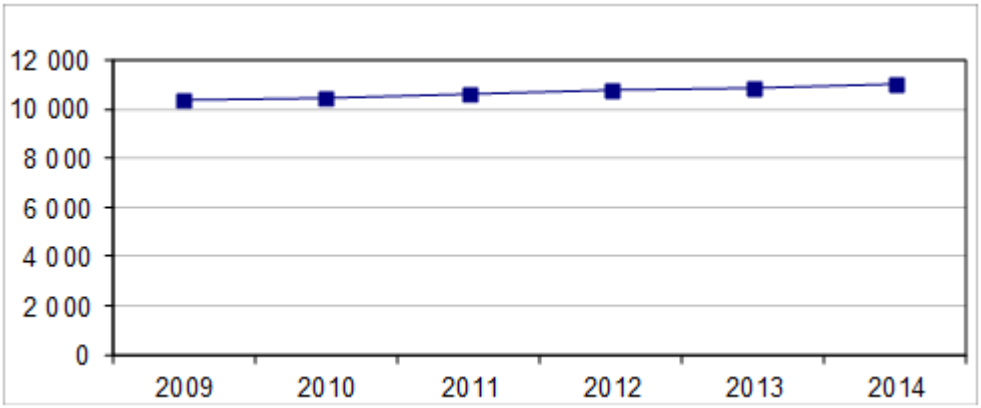
- *Evolution des volumes d'eau potable importés*



NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	**10 880**	**10 996**	**+1,07 %**

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



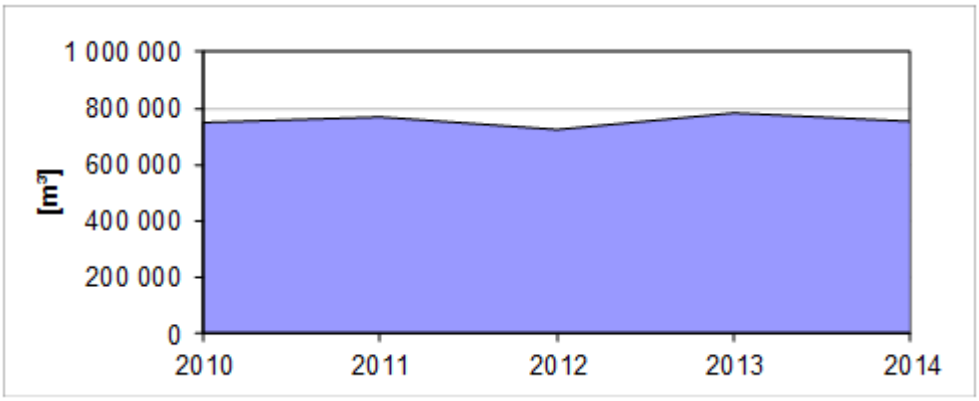
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit			
Volume importé	892 800	929 335	+4,09 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	**892 800**	**929 335**	+4,09 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	783 202	663 066	-15,34 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques		90 106	
Volume total vendu aux abonnés	**783 202**	**753 172**	**-3,83 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **68 m³ par an**. Elle était de 72 m³ en 2013.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	96,6	94,8	-1,92 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/12/2013	Tarification de l'eau potable 2014
24/11/2014	Tarification de l'eau potable 2015

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,01 % par rapport aux tarifs de base modifiés par l'avenant n°3.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2014	1er jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2014	1er jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,38	29,68	-5,42 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 30 m³)	0,6180	0,5870	-5,02 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (31 à 100 m³)	0,9865	0,9584	-2,85 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	1,1767	1,1500	-2,27 %
	N° 4 (501 à 6 000 m³)	1,0222	0,9943	-2,73 %
	N° 5 (6 001 à 25 000 m³)	0,9865	0,9584	-2,85 %
	N° 6 (au-delà de 25 000 m³)	0,6180	0,5870	-5,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	9,00	-10,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 30 m³)	0,1200	0,1080	-10,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (31 à 500 m³)	0,3400	0,3060	-10,00 %
	N° 3 (501 à 6 000 m³)	0,6318	0,5686	-10,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,2296	0,2296	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

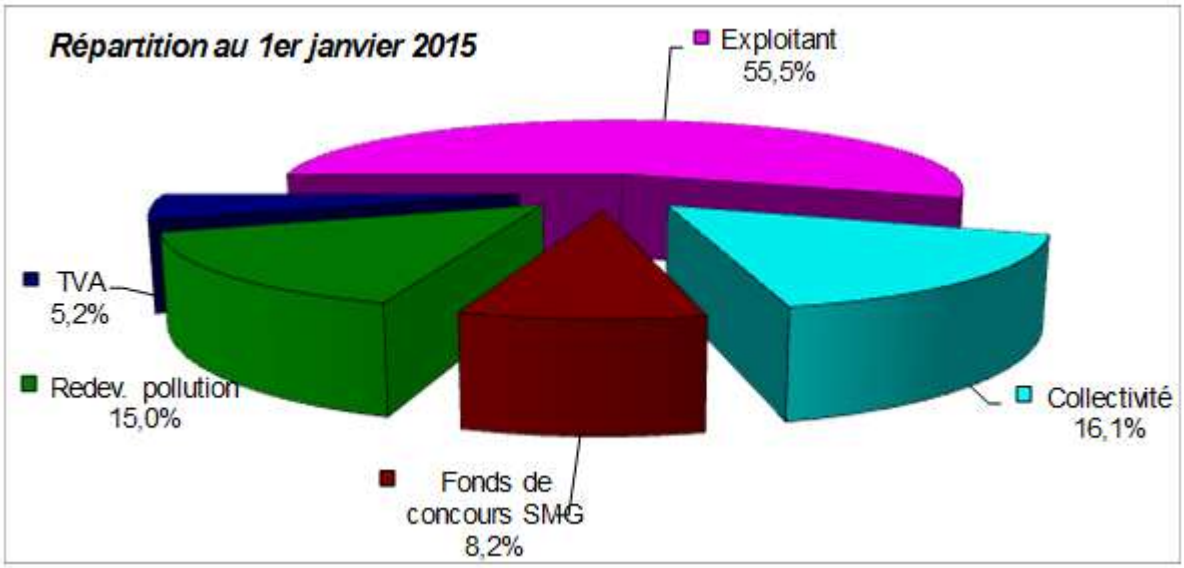
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2014	1er jan 2015	Variation
Exploitant	142,51	137,38	-3,60 %
Collectivité	44,20	39,78	-10,00 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	13,37	12,91	-3,44 %
Total [€ TTC]	**256,48**	**247,67**	**-3,43 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,11 %

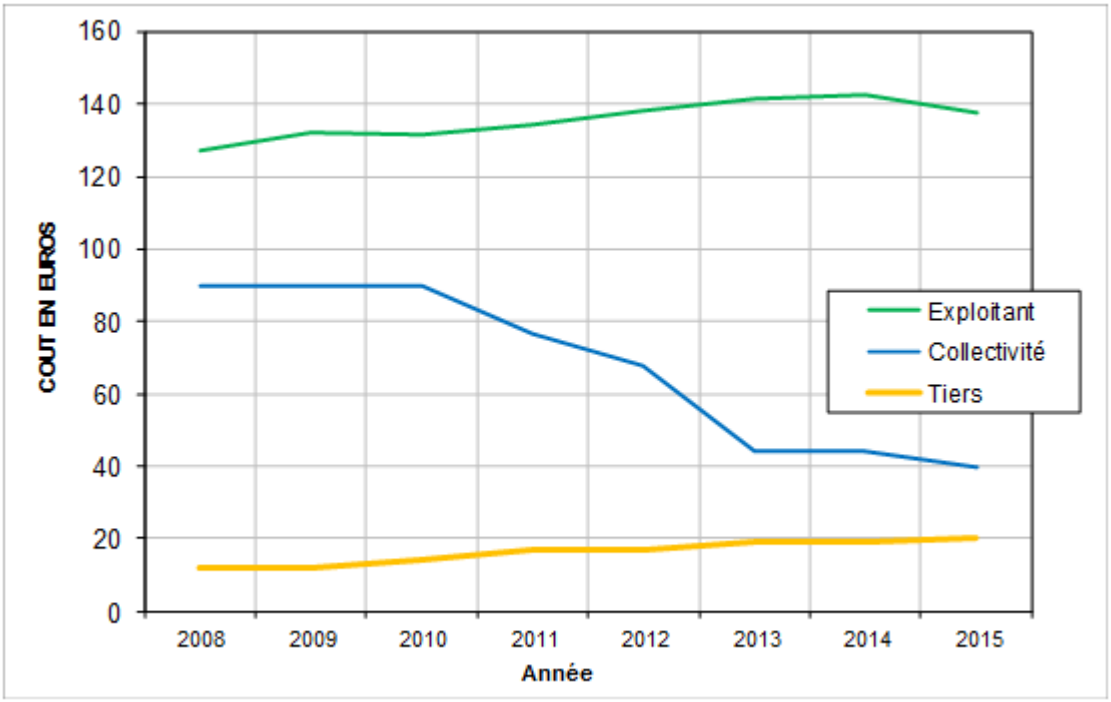
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,06 €/m³*



EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	126,98	89,70	12,00	228,68
2009	132,20	89,70	12,00	233,90
2010	131,48	89,70	14,40	235,58
2011	134,29	76,35	16,80	227,44
2012	137,96	67,60	16,80	222,36
2013	141,35	44,20	19,20	204,75
2014	142,51	44,20	19,20	205,91
2015	137,38	39,78	20,40	197,56



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **-13,61%** depuis le début 2008 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2015	**+8,19 %**	**-55,65%**	**+70,00%**	**-13,61%**

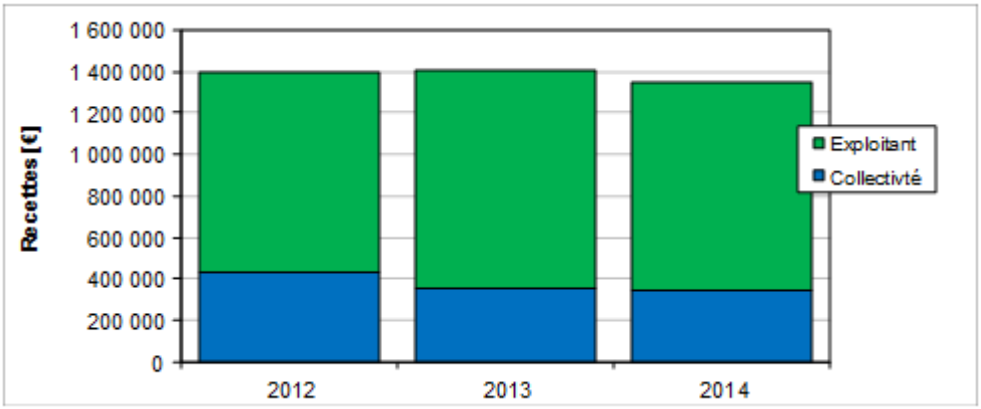
RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	358 595,60 €	346 933,33 €	-3,25 %
dont abonnements	115 797,90 €	117 264,07 €	+1,27 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 792,10 €	- 3 833,36 €	-37,29 %
Total recettes de vente d'eau	355 803,50 €	343 099,97 €	-3,57 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 053 702,96 €	1 011 385,37 €	-4,02 %
dont abonnements	360 567,40 €	355 705,87 €	-1,35 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		- 7 725,84 €	
Total recettes de vente d'eau	1 053 702,96 €	1 003 659,53 €	-4,75 %



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	19	100 %
Conformité physico-chimique	19	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS35)
L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / **Limite** de qualité	**50 mg/l**	**0,1µg/l par molécule**	COT : 2 mg/l
UDI Dinard	11,7 [<2 – 22,8]	Traces	*1,5* *Source : Saur*

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Import d'eau traitée depuis SMPEPCE

➔	80%	L'import vient du réservoir de l'Isle Célée qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Bois-Joli et à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	**80 %**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

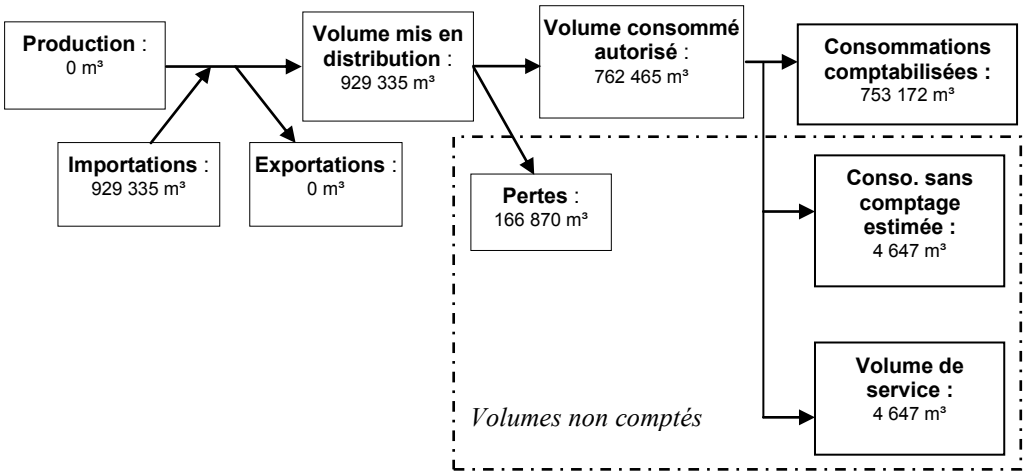
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 647 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 4 647 m³.

En 2014, deux évènements ont eu un impact important sur les performances du réseau :

- Une fuite d'environ 30 m3/h a été détectée en septembre 2014. La fuite représente une quantité d'eau d'environ 23 000 m³ (Impact d'environ 2% sur le rendement).
- Avec le transfert d'ouvrage de stockage au SMPEPCE au 1er juillet 2014, les appareils pour compter les volumes mis en distribution ont changé. Les équipements actuellement utilisés sont moins fiables. Ils seront remplacés en 2015 par le SMPEPCE

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	90,4 %	92,7 %	89,4 %	88,7 %	82,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	3,2	2,1	3,4	3,11	5,09

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
pertes / longueur du réseau hors branchements

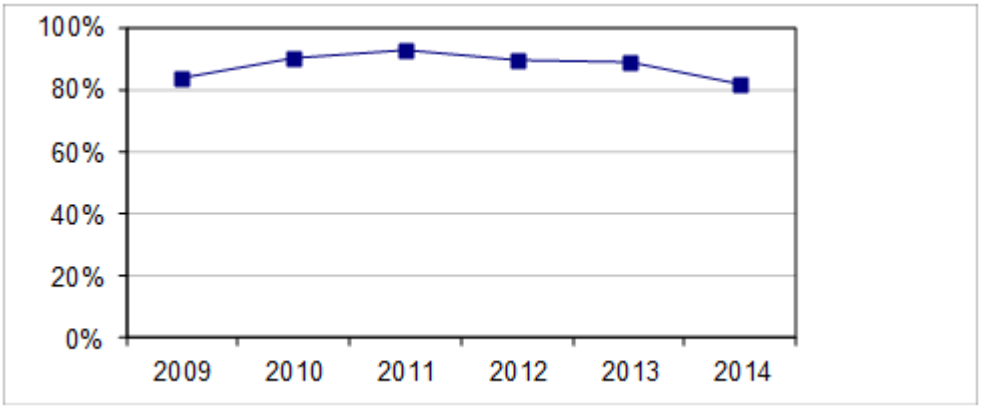
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,88	2,1	3,0	2,86	4,82

- **indice linéaire de consommation=**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

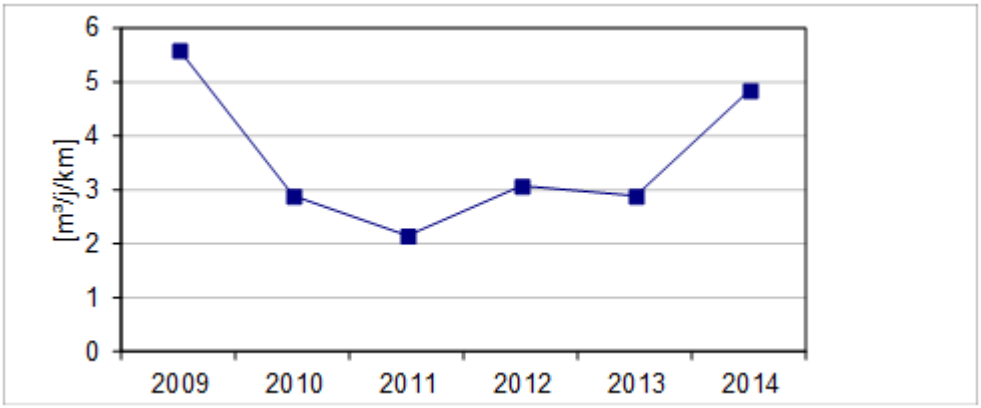
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	26,9	27,2	25,7	22,5	22,0
Seuil de rendement [%]	70,4 %	70,4 %	70,1 %	69,5 %	69,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	6,859	2,487	4,658	1,336	0,680
% de renouvellement du réseau	7,33%	2,57%	4,82%	1,38%	0,71%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux» [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 3,38 %.**

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **16,02 km**.

CONTINUITE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occurrence des interruptions de service	NR	NR	NR	5,04	3,6

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de respect du délai	NR	97 %	97 %	98 %	96 %

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayés	NR	0,4 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %

TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de réclamations global		0,47	1,68	NR	0.82
nombre de réclamations reçues par l'exploitant		5	18		9
nombre de réclamations reçues par la collectivité					

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant des travaux HT
Remplacement conduite AEP	207 280 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 11 781.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	61	58
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	800	742
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**6,87 %**	**6,3 %**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Sans objet

AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	149 098,00 €	175 387,00 €	190 504,00 €	210 379,00 €	224 034,19 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Rénovation de conduites et remplacement de tous les branchements en plomb.	NR

PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande notifié en juillet 2014: programmation de travaux à partir de janvier 2015 (renouvellement de conduite du quartier de la Malouine et remplacement des branchements plomb).	500 000 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	7,00 €	NR
dont part délégataire		
dont part collectivité	7,00 €	NR
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014